

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1317

Artikel: Brève syndicale : l'administration fédérale obligée de se serrer la ceinture
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'administration fédérale obligée de se serrer la ceinture

Kaspar Villiger a livré ses conclusions sur l'état des finances fédérales (voir page 3). Pour tenter de freiner les dépenses, il entend introduire dès janvier 1998 une réduction linéaire des salaires dans l'administration générale. L'Union fédérative, après deux rounds de négociations, a refusé le compromis.

5 0 MILLIONS. C'EST la somme que le conseiller fédéral Villiger entend économiser au poste des dépenses du personnel de l'administration fédérale. Les deux rencontres avec les partenaires sociaux n'ont pas suffi pour aboutir à un accord. Une séance à fin mai de cette année avait fixé les objectifs financiers du Conseil fédéral et les sacrifices prévus pour les fonctionnaires. Devant le refus des syndicats, Villiger avait obtempéré, laissant flotter l'espoir de renoncer au train d'austérité. Mais lors de la séance du 8 octobre, il a balayé les concessions syndicales – abandon des primes à la prestation, ou augmentation ralentie des salaires ordinaires et extraordinaires – et réitéré ses propositions.

Réductions linéaires

L'échec des négociations n'empêchera donc pas Monsieur Villiger de proposer au Conseil fédéral une réduction de salaire oscillant de 1 à 3% pour les cadres de l'administration et de 0,5% pour les salaires de moins de 90000 fr., ainsi que la diminution des indemnités de résidence. Quant à la compensation du renchérissement, elle n'est pas reconduite cette année encore. Deux jours de repos supplémentaires étaient offerts en contrepartie des sacrifices salariaux, un compromis jugé inacceptable par l'Union fédérative.

Celle-ci affirme que « pour autant que le Conseil fédéral et le Parlement emboîtent le pas au ministre des Finances, nous assisterons pour la première fois depuis les années de crise ayant précédé la Seconde guerre mondiale, à une baisse linéaire des salaires dans le cas de l'administration fédérale ».

Si la réduction envisagée en matière d'indemnités de résidence relève de la seule compétence du Conseil fédéral, la réduction de la masse salariale de 3% au maximum exige du Parlement qu'il vote un arrêté fédéral urgent applicable sur trois ans. L'Union fédérative s'apprête déjà « à combattre cet arrêté fédéral urgent par tous les moyens à sa disposition ». D'une part dans le débat parlementaire, et éventuellement par le référendum. Reste à savoir si elle serait suivie par les autres syndicats de la fonction publique. Les me-

sures d'austérité proposées actuellement et inscrites dans le budget 98 ne concernent pas la Poste, Swisscom et les CFF sauf pour ce qui est de l'abandon de l'indexation et de la reconduction des mesures déjà en vigueur. Le personnel de la Poste comprendrait mal que leur syndicat se lance dans un référendum pour épargner les sacrifices salariaux aux cadres de l'administration alors qu'il y renonça lors de la séparation Poste/Télécoms. À moins que les parlementaires ne soient tentés d'étendre le plan d'austérité aux régies fédérales. C'est donc de l'attitude parlementaire que dépendra la combativité syndicale.

Certes les sacrifices imposés ne sont pas financièrement accablants pour les fonctionnaires bien que les mesures additionnées les unes aux autres représentent une baisse du pouvoir d'achat importante. Mais, outre l'opposition de principe à une réduction linéaire des salaires, on peut s'interroger sur la politique d'assainissement menée par le Conseil fédéral qui gouverne à coups d'arrêtés fédéraux urgents, grappillant quelques millions par-ci par-là.

Enfin, le véritable débat sur le statut des « fédéraux » aura lieu au moment de la réforme de la Loi sur le statut des fonctionnaires, qui date de 1927. C'est en 2001 qu'elle sera modifiée de fond en comble. Les projets sont déjà connus: la future Loi sur le personnel fédéral prévoirait un contrat-cadre couvrant administration générale, Poste et CFF: l'ensemble du personnel de ce qui restera du service public. Mais le contrat-cadre déléguerait les compétences aux entreprises, libres alors de négocier des conventions collectives. Ce qui équivaut en fait à la disparition du statut du fonctionnaire.

Le profil de la future loi sur les fonctionnaires correspond parfaitement aux tendances actuelles: les patrons acceptent de signer une convention-cadre, mais exigent en contrepartie de pouvoir l'appliquer entreprise par entreprise. Swisscom en est le parfait exemple: les patrons préfèrent une convention-cadre qui offre souplesse et flexibilité aux entreprises fournissant des prestations, plutôt qu'une convention collective de force obligatoire revendiquée par les syndicats. gs

Union PTT, 16 octobre 1997